	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ		7 pages	
	NOTE D'INFORMATION COMMISSION ANNUELLE DE MISE EN STAGE SUR TITRES DES PERSONNELS SOIGNANTS	Création	MàJ	Vérification	
		24/04/2024	01/07/2024	02/07/2024	
		Approbation	Diffusion	Application	
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Secteur Carrières/Concours	12/07/2024	18/07/2024	Jusqu'au 18/09/2024	

CAMPAGNE 2024 COMMISSION ANNUELLE DE MISE EN STAGE SUR TITRES DES PERSONNELS SOIGNANTS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu le code de la santé publique
- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Vu le décret n°2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière
- Vu le décret n° 2017-984 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière
- Vu le Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière

DECIDE

ARTICLE 1 La commission de mise en stage sur titres est ouverte en vue de pourvoir **101 postes** vacants au Centre Hospitalier Universitaire de Nice :

- **50 postes** infirmier diplômé d'état en soins généraux et spécialisés 1er grade
- **1 poste** infirmier diplômé d'état en soins généraux et spécialisés 2ème grade spécialité puériculture - ISGS 2^{ème} grade puériculture
- **15 postes** infirmier diplômé d'état soins généraux et spécialisés 2ème grade spécialité bloc opératoire – ISGS 2^{ème} grade IBODE
- **4 postes** infirmier anesthésiste diplômé d'état 1er grade
- **30 postes** aide-soignant
- **1 poste** accompagnant éducatif et social (AMP)

ARTICLE 2

Cette commission de mise en stage sur titres est ouverte aux agents titulaires selon les grades :

- **ISGS 1^{er} grade**: du diplôme français d'état infirmier, ou d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code et d'un numéro d'inscription au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)
- **ISGS 2^{ème} grade spécialité puériculture** : du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code et d'un numéro d'inscription au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)
- **ISGS 2^{ème} grade spécialité bloc opératoire** : du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire mentionné à l'article R. 4311-11 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code et d'un numéro d'inscription au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)
- **IADE 1^{er} grade** : du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste mentionné à l'article R. 4311-12 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code et d'un numéro d'inscription au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)
- **Aide-soignant** : du diplôme d'état d'aide-soignant ou d'un des diplômes mentionnés aux articles L.4391-1 et L.4391-2- du code de la santé publique, conformément au décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière
- **Accompagnant éducatif et social (AMP)** :
 - o Soit du diplôme mentionné à l'article D. 451- 88 du code de l'action sociale et des familles
 - o Soit du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie en structure collective » selon les modalités prévues à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
 - o Soit du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie à domicile » selon les modalités prévues à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du même décret et titulaires du certificat de spécialité complémentaire « accompagnement de la vie en structure collective »
 - o Soit du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » selon les modalités prévues à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du même décret et titulaires du certificat de spécialité complémentaire « accompagnement de la vie en structure collective »

ARTICLE 3

Pour pouvoir candidater, les professionnels sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- le dossier d'inscription **et** la déclaration sur l'honneur, joints en annexe, dûment remplis
- la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- les **diplômes et titres de formation** dont le candidat est titulaire ou une copie certifiée conforme à ces documents (pour les diplôme étrangers, la traduction française du titre **et** l'autorisation d'exercer en France, délivrées par le préfet de région)
- **POUR LES INFIRMIERS** le numéro d'inscription au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) – anciennement numéro ADELI + carte avec numéro ORDINAL

- la **fiche d'appréciations** jointe en annexe, dûment remplie et signée par le supérieur hiérarchique direct et le responsable soignant de pôle (nom, visa et cachet obligatoires)
- une demande motivée établie sur papier libre précisant le grade ciblé
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et âgé de moins de 25 ans, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (participation à la Journée Défense et Citoyenneté)
- les attestations d'employeurs ou certificats de travail (avec date de début, date de fin d'emploi, emploi occupé et quotité de travail) relatifs aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que ceux occupés au Centre Hospitalier Universitaire de Nice

ARTICLE 4 L'épreuve unique d'admission consiste en la sélection par les membres du jury des candidatures et repose sur :

- une analyse du dossier et des conditions de diplôme
- la durée des services
- la fiche d'appréciations dûment remplie et signée par le supérieur hiérarchique

Ne seront examinés que les dossiers complets et retournés dans les délais.

ARTICLE 5 Le jury est composé comme suit :

- le directeur de l'établissement ou son représentant, Président
- un directeur de l'établissement
- un membre des personnels de catégorie A encadrant et représentatif du grade pour lequel le concours est ouvert

ARTICLE 6 L'ouverture de cette commission est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrières Concours, **uniquement par messagerie électronique, en format PDF et en un seul envoi.**

Adresse mail en interne :

.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice

Adresse mail accessible de l'extérieur :

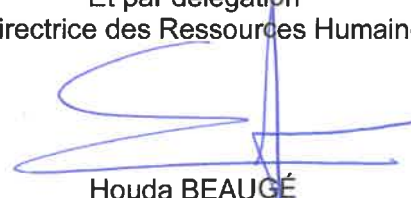
drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT avant le :**

18 SEP. 2024 au plus tard.
(date de clôture des inscriptions)

Aucun professionnel ne sera relancé en cas de dossier incomplet

P/Le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines,



Houda BEAUGÉ

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

COMMISSION ANNUELLE DE MISE EN STAGE SUR TITRES DES PERSONNELS SOIGNANTS

PIECES A FOURNIR

- 1) le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe, dûment remplis
- 2) la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- 3) **les diplômes et titres de formation** dont le candidat est titulaire ou une copie certifiée conforme à ces documents (pour les diplômes étrangers, la traduction française du titre et l'autorisation d'exercer en France, délivrées par le préfet de région)
- 4) **POUR LES INFIRMIERS** le numéro d'inscription au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) – anciennement numéro ADELI + carte avec numéro ORDINAL
- 5) la **fiche d'appréciations** jointe en annexe, dûment remplie et signée par le supérieur hiérarchique direct et le responsable soignant de pôle (nom, visa et cachet obligatoires)
- 6) une demande motivée établie sur papier libre précisant le grade ciblé
- 7) un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- 8) un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et âgé de moins de 25 ans, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (participation à la Journée Défense et Citoyenneté)
- 9) les attestations d'employeurs ou certificats de travail (avec date de début, date de fin d'emploi, emploi occupé et quotité de travail) relatifs aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que ceux occupés au Centre Hospitalier Universitaire de Nice

Ce dossier doit être retourné **uniquement par messagerie électronique**
en format PDF et en un seul envoi à l'adresse suivante :

en interne
de l'extérieur

.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice
drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 18 SEPTEMBRE 2024.

Les dossiers envoyés après le 18 septembre 2024 ne seront pas acceptés.

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

DOSSIER D'INSCRIPTION

**COMMISSION ANNUELLE DE MISE EN STAGE SUR TITRES
DES PERSONNELS SOIGNANTS**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné (e) Monsieur, Madame, (rayez les mentions inutiles)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Ville : _____ Dpt : _____

Nationalité : _____

ADRESSE (personnelle ou familiale complète) où devront être envoyées les correspondances :

Numéro de téléphone (indispensable) Personnel : _____

Professionnel : _____

Emploi occupé actuel : _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part à la commission de mise en stage sur titres des **personnels soignants** :

- infirmier diplômé d'état en soins généraux et spécialisés 1er grade
- infirmier diplômé d'état en soins généraux et spécialisés 2ème grade - spécialité puériculture
- infirmier diplômé d'état soins généraux et spécialisés 2ème grade – spécialité bloc opératoire
- infirmier anesthésiste diplômé d'état 1er grade
- aide-soignant
- AES / AMP

Fait à : le :

Signature du candidat :

FICHE D'APPRECIATIONS EN VUE DE LA MISE EN STAGE

Grade actuel :
Grade souhaité pour la mise en stage :

Matricule : Nom : Prénom :
Nom de Jeune Fille : Date de naissance :
Grade : Pourcentage de temps de travail :
Unité fonctionnelle : Pôle :
Établissement :

APTITUDE À LA FONCTION

	Non concerné	Insuffisant	À développer	Courant	Maîtrisé	Expert
Application dans l'exécution du travail						
Identifier, analyser et prioriser les informations						
Esprit d'initiative						
Gestion du temps de travail						
Respect des règles institutionnelles						
Utilisation des logiciels métiers						

Commentaires :

SENS DU TRAVAIL EN COMMUN

	Non concerné	Insuffisant	À développer	Courant	Maîtrisé	Expert
Lien avec la hiérarchie						
Prise en comptes des contraintes d'équipe						
Transmettre un savoir-faire, une compétence						
Capacité d'adaptation						

Commentaires :

COMPORTEMENT ENVERS LE PUBLIC

	Non concerné	Insuffisant	À développer	Courant	Maîtrisé	Expert

Commentaires :

TENUE GENERALE ET PONCTUALITÉ

	Non concerné	Insuffisant	À développer	Courant	Maîtrisé	Expert

Commentaires :

À remplir impérativement :

- Remplit-il (elle) les missions afférentes à son métier ? OUI NON*
- Avis favorable en vue d'une mise en stage ? OUI NON*

*Si NON, il est impératif d'accompagner cette fiche d'un argumentaire détaillé daté et signé par l'agent et l'encadrement

Observations :

Nom, Visa et Cachet du cadre direct **Nom, Prénom et Signature de l'agent** **Nom, Visa et Cachet du Cadre Supérieur**

Le : _____

Le : _____

Le : _____

DECLARATION SUR L'HONNEUR

COMMISSION ANNUELLE DE MISE EN STAGE SUR TITRES DES PERSONNELS SOIGNANTS

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

(merci de cocher les deux cases)

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient** l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure

Le secteur carrières concours du Centre Hospitalier Universitaire de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A....., le

Signature du demandeur